



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-cinquième réunion**Union africaine**
Comité d'experts
Deuxième réunion

Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion du Comité d'experts
Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Rapport de la neuvième session du Comité sur le développement durable [version finale]

I. Introduction

1. La neuvième session du Comité sur le développement durable (CDD-9) a eu lieu le 16 Juin 2015 au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba.
2. Les objectifs de la neuvième session visent à examiner et à donner des indications sur le sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, débattre de la mise en œuvre de son programme de travail 2014-2015, et examiner les priorités du sous-programme pour le biennal 2016-2017 dans le contexte du cadre stratégique de la CEA et du budget-programme pour l'exercice 2016-2017.
3. Le présent rapport expose les travaux de la session du Comité.

II. Présence

4. La neuvième session du Comité a réuni des représentants de tous les 54 Etats membres, à savoir: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, la Côte d'Ivoire, la République du Congo, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, la Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, République de Guinée, la Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie,

Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

5. La Commission de l'Union africaine, le NEPAD la Banque Africaine de Développement (BAD) ont également participé aux délibérations. Trois communautés économiques régionales ont également pris part aux délibérations, à savoir, l'Union du Maghreb Arabe, le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe et la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Des représentants de tous les neuf grands groupes reconnus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, Brésil, en 1992, étaient également présents, les femmes; les jeunes; Les agriculteurs; les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les autorités locales, les représentants de la science et la technologie et de l'industrie.

6. Les programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies : le Département des Nations Unies des affaires économiques et sociales (DAES), l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONU-Femmes.

7. Un représentant de l'Union européenne a également assisté aux réunions.

8. La liste complète des participants est jointe et peut également être consulté à partir <http://uneca.org/csd-9-and-arfsd>.

III. Actes de la neuvième session de la Commission du développement durable

A. Ouverture de la session

9. A l'ouverture de la session des déclarations liminaires ont été faites par M^{me} Fatima Denton, Directeur de la Division des initiatives spéciales de la CEA et M. Blaise Edouard Ngouende, ministre-conseiller à l'ambassade du Congo en Ethiopie et représentant le Congo en tant que président du Bureau sortant. M. Thierry Amoussougbo, Administrateur de programme principal, Centre africain des politiques climatiques de la Division des initiatives spéciales, ont animé l'ouverture de la session.

10. M. Thierry Amoussougbo a accueilli les délégués de la neuvième session et a introduit le Bureau sortant de la huitième session du Comité sur la sécurité alimentaire et Développement durable. Le Bureau se compose comme suit Congo (président), Egypte (premier vice-président), le Libéria (Second Vice-président), Ouganda (Troisième Vice-président) et le Malawi (Rapporteur).

11. M. Ngouende, parlant au nom du Président du Congo, Son Excellence Denis Sassou Nguesso, a expliqué que la neuvième session servira de plateforme pour le prochain Forum régional pour l'Afrique sur le développement durable. Il a remercié les États membres pour avoir désigné le Congo à la présidence de la huitième session et a félicité les membres du Bureau sortant pour le travail accompli au cours de la huitième session.

12. Il a expliqué que, bien que la récente croissance des économies africaines - de plus de 5 % par an, est louable, il reste qu'une telle croissance

cache un certain nombre de réalités. La croissance économique de l'Afrique a été fondée sur l'exploitation des ressources non renouvelables, qui ne créent pas suffisamment d'emplois. La population du continent croît de plus en plus, tandis que les modèles de production, qui avaient façonné la pensée dominante des stratégies de développement, ont abouti à une forte pollution et à des écarts socio-économiques. L'Afrique est toujours affectée par, la pauvreté et de nombreux maux sociaux, qui contrastent fortement avec les chiffres de la croissance économique rapportés. Il a donc appelé à des changements de la vision africaine, et de la nécessité de favoriser le développement durable dans les régions.

13. Le risque d'un désenchantement plane sur le développement du continent si on ne change pas la vision du développement durable, car il a été estimé que la population des jeunes du continent devrait augmenter de 29 % d'ici 2050, avec plus de deux tiers des jeunes sans emploi. Pour éviter de désastreuses conséquences à la suite d'une mauvaise utilisation des ressources naturelles, l'Afrique a besoin de se lancer dans une meilleure protection de l'environnement et un processus de développement durable inclusif. La Commission, par conséquent, a de lourdes responsabilités sur les énormes défis auxquels le Continent fait face.

14. Notant que 2015 a été une année critique à l'égard des défis à relever par rapport au développement liés au climat, et que la commission avait une excellente occasion de contribuer au débat en définissant un programme de travail clair, au nom du Bureau sortant, il a appelé les délégués à proposer des solutions et des stratégies innovatrices pour aborder les priorités de l'Afrique sur le changement climatique et le développement durable en général.

15. Prenant la parole au nom de M. Carlos Lopes, Secrétaire exécutif de la CEA, M^{me} Fatima Denton a expliqué que les objectifs de la réunion étaient de trois ordres: premièrement, examiner et fournir des orientations pour le sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique; en second lieu, de débattre de la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015 et des priorités du sous-programme pour le biennal 2016-2017 dans le cadre des travaux stratégiques de la commission et le budget-programme; et, troisièmement, de fournir une plateforme pour le Forum régional sur le développement durable pour l'Afrique 2015 et la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

16. Elle a expliqué qu'à la suite de la huitième session, la CEA avait revu son orientation stratégique pour aligner ses activités programmatiques et organisationnel sur l'Agenda de transformation de l'Afrique. L'examen avait été effectué à la suite d'un examen interne approfondi du mandat et de larges consultations de la Commission avec les États membres et d'autres parties prenantes. La Division des initiatives spéciales avait été créée pour se concentrer sur quatre domaines thématiques du sous-programme, dans l'intention de soutenir les États membres ;il s'agit de (i) l'innovation sociale, économique, environnementale et les systèmes technologiques comme les moteurs de la croissance économique; (ii) les ressources minérales et le développement dans le cadre de la Vision africaine des mines; (iii) la transformation et le développement inclusive verts (iv) lutte contre le changement climatique dans les secteurs clés, et promotion de plans et mécanismes tenant compte des priorités nationales de développement, des politiques, et programmes stratégiques.

17. Elle a expliqué que la neuvième session du Comité avait convenu de réexaminer la mise en œuvre du sous-programme depuis sa création en 2013. Outre les questions statutaires et programmatiques se rapportant aux travaux du sous-programme de la CEA, le Comité a également été réuni pour donner

une compréhension claire des priorités, et débattre du Forum de haut niveau politique du développement durable de l'Afrique. Elle a conclu en remerciant les membres du Bureau sortant et l'ensemble du Comité pour leurs conseils et soutiens sans faille à la CEA.

B. Questions d'organisation

1. Election du Bureau de la neuvième session du Comité pour le développement durable

18. M. Nguende, qui préside à l'élection du Bureau de la neuvième session du Comité pour le développement durable, a expliqué la procédure d'élection du Bureau, en insistant sur la justification de la représentation géographique et le principe de rotation.

19. Après délibérations, le Comité a élu les pays suivants pour constituer son Bureau, sur la base de la représentation sous-régionale et de rotation:

Président:	Sénégal
Premier Vice-président:	Soudan
Deuxième vice-président:	Gabon
Troisième Vice-président:	Kenya
Rapporteur:	Malawi

2. Adoption de l'ordre du jour et programme de travail

Le président a invité le Comité à examiner l'ordre du jour et le programme des travaux de la session. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendements.

C. Introduction et objectifs de la session

20. Thierry Amoussougbo, Administrateur principal de programme, au Centre africain des politiques en matière de climat de la Division des initiatives spéciales a présenté le contexte et les objectifs de la session, tel que décrit dans la session ci-dessus. Le représentant a également expliqué les raisons de la Modification de la dénomination de la Commission de la sécurité alimentaire et du Développement durable qui à nouveau s'appelle commission du développement durable. Le Comité avait été dénommé le Comité sur la sécurité alimentaire et Développement durable en 1999 ; depuis 2013, à la suite de la restructuration de la CEA, la commission a procédé à des réformes statutaires, d'où la nouvelle appellation du sous-programme. Cependant il est à noter que ce changement de dénomination n'affecte pas la composition de l'organe, le Comité demeure à la fois un organe technique et législatif qui réunit des experts et des décideurs représentant les trois constituants du développement durable (social, économique et environnemental) de haut niveau et qui se réunit tous les deux ans pour prodiguer des conseils sur la façon dont la CEA apportera son soutien aux États membres.

21. Le Comité continuera à servir de plate-forme pour évaluer les progrès réalisés sur la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable par le sous-programme. La modification apportée à la commission du développement durable est en ligne avec le repositionnement de la Commission, qui a cherché à répondre à l'évolution des besoins de l'Afrique et sa transformation structurelle. L'Afrique est un continent en forte croissance en termes de population, d'urbanisation, et qui subit les effets néfastes du changement climatique et de l'épuisement de ses ressources naturelles. La CEA a donc aligné ses sous-programmes et mécanismes

intergouvernementaux pour répondre aux exigences de transformation structurelle de l'Afrique, en vue de faire de la Commission une institution fondée sur le savoir-faire, un centre du savoir et de référence fournissant des données de haute qualité, mises à jour et des produits de connaissances sur les procédés politiques et scientifiques. La Division des initiatives spéciales a été créée pour mettre en œuvre les innovations du sous-programme, de la technologie et de la gestion des ressources naturelles de l'Afrique.

22. L'objectif de la commission du développement durable est d'examiner et donner des indications sur le sous-programme; de fournir des conseils dans les domaines de la sécurité alimentaire, l'agriculture, la terre, le changement climatique, l'économie verte, le développement des ressources naturelles et de la gestion; évaluer la mise en œuvre des activités du sous-programme; et servir de plate-forme pour le Forum régional sur le développement durable de l'Afrique. Au cours de la neuvième session du Comité, des présentations seront faites sur la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme pour au cours des années 2014 et 2015, des débats, analyses et conseils de meilleure orientation sur l'assistance de la CEA aux États membre pour améliorer la mise en œuvre de son programme de travail. Le secrétariat présentera le programme stratégique pour 2016 et 2017 qui seront soumis à l'analyse des délégués en vue de parvenir à un consensus sur la façon dont le sous-programme pourrait être aligné avec les priorités de l'Afrique, et appuyer le programme de transformation de la région.

23. M. Amoussougbo a conclu en appelant les délégués à contribuer à cette session par leurs critiques et conseils sous forme de recommandations à la CEA, et aux États membres et partenaires à la CEA.

D. Présentation et discussion du rapport parlementaire intitulé «Exploiter l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour la transformation de l'Afrique: défis et opportunité »

1. Présentation

24. M^{me} Fatima Denton, la Directrice de la Division des initiatives spéciales a présenté les points saillants du rapport parlementaire sur «les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour la transformation de l'Afrique: défis et opportunités ». Elle a expliqué que l'Afrique est en croissance, mais n'a pas réussi à réduire la pauvreté, cette croissance pour l'instant n'est pas inclusive; les bénéfices de cette croissance ne sont pas partagés; et il y a une augmentation du chômage des jeunes. L'Afrique est riche en ressources naturelles, mais ces ressources naturelles s'épuisent, les écosystèmes sont fragiles, il urge de promouvoir de nouveaux secteurs à valeur ajoutée, les industries de services dont l'Afrique n'a pas encore pleinement bénéficié. L'Afrique est un important producteur de matière première, dont la majorité est exportée vers les pays développés. Elle a donné l'exemple du café dans lequel 90 % des recettes du café du continent vont vers les pays développés. Elle a ensuite souligné le paradoxe de l'Afrique avec ses abondantes ressources naturelles et la pauvreté de ses habitants.

25. Les ressources naturelles ont leurs propres limites et donc les questions soulevées sont: comment exploiter ces ressources pour accélérer la croissance d'autres secteurs; passer d'une économie polluée vers une économie plus propre; et améliorer les innovations intelligentes et les technologies plus propres. En outre, le problème crucial est que le système de production alimentaire était dysfonctionnel; et les ressources minérales exploitées par une industrie enclavée ne se traduisent pas en croissance partagée qui pourrait sortir le continent de la pauvreté. Les principales thématiques sur lesquelles la

Division s'est concentrée sont les suivants: l'utilisation du changement climatique comme une opportunité en considérant l'agriculture comme une entreprise en plein essor; le développement humain et la mise en place des institutions servant de plate-forme et base de savoir pour les futures générations; l'adoption de l'économie verte pour améliorer les résultats de développement grâce à la technologie et l'innovation qui permettent de sauter vers le passage à des modes de consommation moins polluants. L'innovation pourrait jouer un rôle catalyseur pour passer du mode de développement actuel vers un mode de développement sobre en carbone. Il y avait aussi la question de la gestion durable des ressources naturelles, ce qui pourrait conduire à une croissance accélérée. Elle a noté que beaucoup d'institutions africaines n'étaient pas en mesure de soutenir le niveau des changements qui sont nécessaires à la transition vers l'économie verte, la résilience au changement climatique, nécessite de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable pour une utilisation rationnelle des ressources minérales pour le développement durable à grande échelle.

26. Les présentations suivantes portées sur les quatre domaines de travail du sous-programme ont été faites après la présentation de M^{me} Fatima:

a) M. Kasirim Nwuke, chef de la section sur les Nouvelles Technologies et l'Innovation (NTI) a donné une présentation sur les NTIC. Il a indiqué que l'objectif principal axé sur la recherche, l'élaboration de politiques et d'analyse pour aider les États membres à adopter les nouvelles technologies et les politiques d'innovation et les stratégies nécessaires pour bâtir les compétences techniques et promouvoir la capacité entrepreneuriale. La Section a cherché à innover, ainsi qu'à mettre en place des mécanismes efficaces afin d'acquérir des technologies appropriées. Les recherches entreprises ont permis d'aider les pays à évaluer l'impact des nouvelles technologies sur le développement économique et social en tant que moteur de la croissance économique. En termes d'approche stratégique. La Section a également aidé les États membres dans leurs efforts pour le développement d'une économie fondée sur la connaissance. Les priorités des domaines de recherche sur les politiques et la production de connaissances de la Section comprenaient des systèmes d'innovation et de recherche sur les politiques, les profils pays, le développement et le transfert technologique, technologies nouvelles et émergentes et les industries, les jeunes et l'innovation, l'amélioration de l'accès d'une large couche vers l'économie du savoir, les TIC et la croissance des autres économies. En ce qui concerne les défis, il a souligné le manque de ressources financières.

b) M^{me} Isatou Gaye, Chef de la section de l'économie verte et des ressources naturelles, communément désigné par son appellation en anglais (GENRS) a fait un exposé sur les activités mises en œuvre par la section. Elle a indiqué que l'objectif de cette section est de contribuer à l'ensemble des connaissances et améliorer la compréhension sur les implications de l'économie verte et inclusive pouvant contribuer à transformation de l'Afrique. Les travaux de la section sont axés sur les recommandations de Rio +20 portant sur les trois dimensions du développement durable. L'approche a été la promotion de l'économie verte dans le secteur clé dans un premier temps, ainsi que l'intégration des trois dimensions du développement durable. Les activités menées et résultant obtenus sont: examiner les conséquences de la transition vers l'économie verte pour la transformation de l'Afrique; tirer parti des possibilités de croissance verte inclusive - dans les secteurs clés; l'analyse des catalyseurs de la transition dans le contexte de l'Afrique; la promotion d'outils et de méthodologies de planification pour soutenir l'élaboration intégrée des politiques et des évaluations des capacités statistiques en Afrique; et de favoriser l'utilisation efficace des ressources naturelles. Le présentateur a

souligné également que GENRS a été confrontée à de nombreux défis, y compris une mauvaise compréhension du concept ainsi que les problèmes de capacité. Le concept est relativement nouveau et beaucoup ne savent pas ce que cela signifiait pour l'Afrique et les priorités nationales. L'économie verte est non seulement un problème de mise en œuvre, de conception technique, mais aussi également de choix politique.

c) M. Kojo Busia, coordonnateur par intérim du Centre Africain du Développement du Minier (CADM), a présenté un exposé sur le centre, qui avait été lancé en Décembre 2013. Il a commencé en donnant un aperçu de la Vision africaine des mines (VAM), un nouveau contrat social, en vue de «créer une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales pour soutenir une croissance durable à base élargie et le développement socio-économique». Il a souligné les principes de VAM pour le développement durable, y compris la diversification, le social et des liens économiques; la transparence et la responsabilité; la bonne gouvernance dans laquelle les communautés et les citoyens participent de façon équitable une artisanat viable et exploitation minière à petite échelle; la responsabilité environnementale et sociale fondée sur les principes de développement durable; et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour créer des connaissances à tous les niveaux de la chaîne de valeur des mines. M. Busia a ensuite souligné la mission et l'objectif de l'AMDC, en tant que véhicule pour la mise en œuvre du VAM. Il a indiqué l'approche stratégique de AMDC; les domaines prioritaires de travail; les résultats attendus; les principales réalisations; et les défis et opportunités. En ce qui concerne les défis et les opportunités, il a souligné le manque de sensibilisation sur le VAM et le manque d'appropriation par les pays; la multiplicité des partenaires et le manque de coordination dans les pays, ainsi que la transition de l'AMDC à une agence spécialisée de l'UA.

d) M. Johnson Nkem, Expert Senior en adaptation au Centre africain des politiques en Matière de Climat (CAPC) a fait un exposé sur les travaux de ce Centre. Il a mis en évidence le lien entre le changement climatique et le développement. Il a donné un aperçu sur le Centre, qui a-t-il dit, a assuré le secrétariat de l'initiative ClimDev-Afrique, un programme conjoint mis en place au haut niveau politique par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union Africaine (CUA) pour faire face aux impacts du changement climatique sur le développement de l'Afrique. La vision de ClimDev-Afrique était de promouvoir le développement durable, la réduction de la pauvreté à travers des politiques et des décisions qui tiennent pleinement compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques à tous les niveaux (régional, sous-régional, national, local, communautaire et individuel). La vision de ClimDev-Afrique a été opérationnalisée grâce aux activités de: (i) renforcement de la base scientifique / infrastructurelle opérationnelles, (ii) amélioration des cadres de prise de décision, la sensibilisation et le plaidoyer (iii) renforcement des partenariats entre les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables. Le programme a combiné les efforts et le leadership des trois grandes institutions africaines, la CEA, la CUA et la BAD, pour répondre aux défis du changement climatique en Afrique. Grâce à CAPC, la CEA a généré des connaissances et des données analytiques pour éclairer les politiques en matière de changement climatique. La BAD spécialisée dans les investissements est en charge des investissements dans le secteur et la justification du retour sur investissement en matière d'information et de services climatologiques en Afrique, tandis que la CUA à travers l'Unité sur le Changement Climatique et la Désertification (UCCD) permet la formulation des politiques en ce qui concerne le changement climatique au plus haut niveau et leur appropriation par les États membre et les Communautés Economique Régionales. Depuis 2010, ClimDev-Afrique avait mis en œuvre

plusieurs recherches analytiques et soutenu plusieurs pays africains, y compris les petits pays insulaires, les CER, tels que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Il a également fourni des plates-formes pour le dialogue, la sensibilisation, les idées et le partage des connaissances au niveau national, régional, continental et international. CAPC a également permis le renforcement des capacités des systèmes nationaux hydrologiques et météorologiques afin d'améliorer l'information climatique et des services sur le Continent. Il a également permis le renforcement des capacités des jeunes africains et des jeunes avocats dans le domaine du changement climatique. Grâce au Fonds Spécial ClimDev (CSDC), coordonné par la BAD, à la suite d'un appel d'offres 56 des 93 projets liés au climat soumis à travers le continent ont été sélectionnés comme bancables. Le programme est soutenu par l'USAID, le DFID, le Fonds de développement NORDIC, l'UE et la Suède.

2. Discussion

27. Au cours des discussions qui ont suivi, le comité a soulevé les questions suivantes.

a) Toutes les parties au UNFCCC ont apporté une contribution nécessaires et déterminante à la préparation prévue à l'échelle nationale Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). A cet égard, la CEA à travers la CAPC apporte un soutien spécifique aux pays africains afin de les mettre au même niveau. Le support était sur la méthodologie utilisée car il n'y avait pas d'uniformité et tous les pays ne sont pas au même niveau. Il y avait des analyses effectuées sur les distinctions entre l'adaptation et l'atténuation pour informer comment associer les priorités de développement avec CPDN. Les pays africains devraient soumettre leurs CPDNs ou les progrès accomplis dans la préparation de CPDNs car il est nécessaire d'avoir une évaluation globale avant Paris.

b) Il a été noté que les questions relatives aux groupes marginalisés ne semblaient pas être inclus de manière adéquate dans les travaux du sous-programme ; tels que l'égalité des sexes et a besoin d'être intégré dans les traités et dans les politiques promues par le sous-programme. Il convient de noter que le travail du Centre Africain de Développement Minier à un programme sur les femmes et l'exploitation minière artisanale.

c) Il a été noté une meilleure coordination et synergies entre les différents processus et initiatives, telles que la CMAE pour éviter les chevauchements et d'améliorer l'échange d'expériences a été mis en évidence. Il est également important d'assurer la coordination des activités du Groupe africain de négociateurs (AGN), CMAE, le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) - pour éviter la duplication et la négligence éventuelle de certains domaines importants. Sur cette question, le Comité a noté que la Division a travaillé avec la CMAE et a travaillé en collaboration avec AGN et continue de promouvoir un certain nombre d'initiatives de collaboration à cet égard.

d) Le Comité a salué la création de l'AMDC et a suggéré que le centre jette un regard critique sur le lien entre les conflits et le secteur minier, car il n'y a pas de développement durable sans paix.

e) Sur l'intégration régionale, la CEA travaille en étroite collaboration avec les CER. Le Comité a noté que le travail de l'AMDC qui est capable de traduire la vision de l'exploitation minière régionale de l'Afrique au niveau des pays à travers leurs propres visions et cadres nationaux d'exploitation minière (CMV), ainsi que le travail de CAPC de promotion de systèmes d'observations sans lesquels les pays ne peuvent pas s'adapter et atténuer les effets du changement climatique.

f) Il a été également question du renforcement des capacités de négociation des contrats miniers.

g) La mise en place d'un partenariat avec d'autres initiatives africaines, y compris les réseaux parlementaires a été soulignée.

h) Il y a été également question de manque d'information concernant les ressources minérales, ce qui est crucial dans les négociations contractuelles.

i) Les questions de valeurs ajoutées dans les transformations industrielles, de la valorisation des minéraux et un lien vers l'intégration régionale ont été soulevées.

j) L'énergie a été reconnue comme déterminante, comme base pour le développement du continent et pouvant aider les pays dans leur processus de croissance économique. Pour ce faire le rôle du secteur énergétique dans les mines a été également discuté. A cet égard, il est important de prendre en compte les priorités du développement énergétique et collaborer avec les programmes régionaux tel que le programme sur la bioénergie du NEPAD, pour la sécurité alimentaire, l'accessibilité de l'énergie grâce à des solutions d'énergies renouvelables, le développement des ressources énergétiques nucléaires du continent et la promotion de l'efficacité énergétique.

k) Il est à noter quoiqu'il n'est pas la cause le Continent est appelé à participer à la lutte contre les effets négatifs du changement climatique. Il a été souligné que les pays développés doivent accroître leur appui aux pays africains particulièrement dans la mise en œuvre de leurs programmes d'atténuation et d'adaptation.

l) Le rôle important des technologies et l'innovation pour résoudre les problèmes environnementaux et d'industrialisation, ainsi que l'adaptation au changement climatique et la résilience appropriée ont été soulignés. Les nouvelles technologies de l'énergie vertes devaient être déployées de manière à soutenir le développement durable. Il est donc nécessaire de s'approprier des NTIC pour l'avenir du développement de la technologie, comme convenu à Rio + 20. Le développement et le renforcement des systèmes de STI est nécessaire afin de faire de la science et la technologie de véritables levier de développement. La révolution numérique comme une optimisation de la transformation sociale et environnementale est également importante.

m) Il a été également reconnu nécessaire de protéger les ressources naturelles en notant que les restrictions sont nécessaires, par exemple pour suivre l'utilisation et l'exploitation de ces ressources. L'accent a également été mis sur l'importance cruciale de la gestion durable des terres et donc de se lancer dans des programmes de soutien appropriés pour les États membres confrontés à la dégradation des terres.

n) La Santé a été également au cœur du développement durable en citant l'exemple de l'impact du virus Ebola des trois pays d'Afrique de l'Ouest. En conséquence ces questions de santé devaient être prises en compte dans les travaux du sous-programme ;

o) Il a été également question de la documentation des bonnes pratiques dans les principaux domaines de travail du sous-programme.

3. Recommandations

28. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

- i) Les pays devraient être soutenir dans leur processus de formulation de politiques minérales, de cadres juridiques et réglementaires pour accompagner les codes miniers.
- ii) Afin de maximiser le soutien aux pays en développement et permettre à l'Afrique de bénéficier d'une croissance accélérée et de faciliter la conservation des ressources, il devrait y avoir plus de projets régionaux.
- iii) Les pays africains devraient être encouragés à développer et à contribuer à l'élaboration et l'adoption d'indicateurs pour le programme de développement Après-2015. A cet égard, il faudra développer des indicateurs, nécessaire pouvant répondre aux spécificités de la région et mesurable.
- iv) Le sous-programme devrait également entreprendre des recherches pour élucider des exemples concrets où les technologies TIC/STI et l'innovation ont contribué au développement durable.
- v) Le sous-programme devrait élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à soutenir et collaborer avec le secteur privé pour promouvoir l'économie verte en tant que partie intégrante de leurs initiatives et de leurs investissements.
- vi) Les pays devraient être pris en charge en matière des technologies pour assurer le succès de la mise en œuvre des programmes pour atteindre les 17 objectifs de développement durable.
- vii) L'appropriation du numérique devrait être intégrée dans le développement de l'économie verte et de la promotion des ressources naturelles.
- viii) les systèmes de santé régionaux devraient être mis en place pour répondre aux futures épidémies.

E. Présentation et discussion du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme 2014-2015 des travaux du sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique

1. Présentation

29. Sous ce point de l'ordre du jour, M^{me} Fatima Denton a présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme de la CEA sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique entre 2014-2015. Elle a souligné l'objectif du sous-programme sur l'innovation, la technologie et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, qui a été mené par la Division des initiatives spéciales (DIS). Le sous-programme a été mis en œuvre à travers les quatre entités de la division, à savoir, la Session des Nouvelles Technologies et de l'Innovation, la Session de l'économie verte et des ressources naturelles, le Centre africain de développement Minier et le Centre de la Politique en Matière de Climat (CAPC).

30. Le Directeur a souligné les réalisations escomptées et les résultats du sous-programme, y compris les indicateurs et les paramètres pour évaluer le

succès. Les travaux mises en œuvre par chacune des quatre entités de la Division sont:

a) *Session de Nouvelles technologies et innovation* : Les travaux de cette session comprennent notamment la promotion des technologies et les grandes innovations dans les domaines du commerce électronique ainsi que la sécurisation des cybers et le soutien adéquat aux citoyens des pays membres dans leurs engagement dans la science et technologie.

b) *Section de l'économie verte et des ressources naturelles*: La section de l'économie verte et des ressources naturelles est une nouvelle section de travail pour aider les pays à réaliser la transformation verte. Les réformes politiques pour parvenir à une croissance verte étaient importantes et il était nécessaire de reconfigurer les économies pour promouvoir une meilleure transition vers une économie verte inclusive. Un rapport incluant le rapport de la troisième édition sur le développement durable de l'Afrique avait été préparé. Les travaux ont été effectués sur: les politiques inclusive d'économie verte pour la transformation structurelle dans les pays sélectionnés; outils et méthodologies pour une transition verte; le suivi de la réduction des risques liés aux catastrophes naturels par rapport au développement durable étaient les domaines important de travaux de la Section qui sont encore en cours.

c) *Centre Africain de développement Minier*: Le Centre a cherché à renforcer les capacités des États membres à entreprendre des réformes du secteur des mines. Le centre africain de développement minier a fourni une orientation aux travaux de l'exploitation minière Centrée sur la gouvernance des politiques, la géologie, artisanales et l'exploitation des ressources minières à petite échelle. Le travail du Centre était axé sur la demande, de sorte que les demandes de pays ont ouvert les portes à un engagement plus profond. Une évaluation a été faite de l'exploitation minière dans l'Erythrée ; en outre, il y avait eu des travaux sur l'exploitation des ressources minières en haute mer ; leur marine a également effectué des travaux en vue de la participation du secteur privé dans la mise en œuvre de la Vision africaine des mines.

d) *Centre de la politique climatique en Afrique*: Le centre s'est appesanti sur l'augmentation du nombre d'États membres qui avaient tenu compte des effets du changement climatique dans leurs plans de développement. La quatrième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique a réuni des impératifs de développement tels que la sécurité alimentaire et le développement économique. Un total de onze (11) papiers scientifiques et rapports avait été préparés sur des sujets tels que le changement climatique et les questions de développement pour les petits états insulaires de l'Afrique, et la relation entre les pays dits BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et de l'Afrique. Une autre initiative a été de prendre des secteurs clés du développement et de définir les possibilités offertes par le changement climatique, en particulier liés à l'eau, la sécurité alimentaire.

31. À l'avenir, la Division fournira un soutien accru aux petits États insulaires africains; et va promouvoir la transition vers une économie verte et des voies de développement pour parer au changement climatique contribuant ainsi à une faible émission de carbone; et à encourager les pays pour l'élaboration de leurs propres visions minières.

2. Discussion

32. Au cours de la discussion qui a suivi, le Comité a soulevé les questions suivantes:

a) L'Union africaine avait une politique sur la technologie de l'espace dans le cadre de l'évaluation de ressources minérales et autres, et il y avait un partenariat avec l'Union européenne à cet égard. Il y est besoin de savoir la suite réservée à ce programme et comment s'en approprier étant donné que cette technologie constitue un facteur de développement durable.

b) Bien que la CEA ait soutenu les pays dans l'utilisation de la technologie, il y avait un manque de droits de propriété pour protéger les innovateurs.

c) L'Afrique n'a pas commencé à partir de zéro et elle a besoin de bâtir sur des initiatives antérieures telles que les programmes phares de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les études de pays, y compris les études d'évaluation de l'économie verte.

d) L'économie verte a été très importante. Le développement de l'économie bleue est crucial et revêt un intérêt essentiel pour les petits États insulaires, les pays africains disposant de côtes et de grands lacs.

e) La pauvreté est un facteur sous-jacent qui entraîne l'insécurité dans de nombreuses régions du monde. Les jeunes couches étaient particulièrement vulnérables à la radicalisation dans les zones où les conditions économiques, environnementales et sociales étaient démunies. Les recherches ont montré que les conséquences néfastes de l'environnement ont conduit à la radicalisation, par exemple chez certains jeunes vivants dans la pauvreté dans les zones côtières.

f) Il est important pour le Centre africain de politique climatique d'agir en tant qu'organe de direction, en collaboration avec des institutions de recherche et aider à assurer qu'il y ait de réponses adéquate sur le changement climatique dans la région.

g) Les pays africains ont tendance à utiliser les termes «économie verte» et «croissance verte» de façon interchangeable, mais il était important d'être explicite sur la définition exacte de l'économie verte. L'économie verte est une trajectoire de développement ancré sur la gestion et la conservation des ressources naturelles en vue de parer aux pénuries écologiques, fondée sur l'application des programmes efficaces de l'utilisation des ressources propres des pays. Les productions occidentales ont tendance à se concentrer sur la croissance verte, soutenue par l'accès aux marchés et la création de nouveaux marchés, dans une tentative de redressement économique. Suite à la crise économique mondiale, les pays à mesure qu'elles voient développés leurs marchés pour les produits et technologies; ont dépassé leur objectifs de développement vers une transition économie sobre en carbone.

3. Recommandations

33. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

a) Les petits États insulaires en développement

Alors que l'attention portée par la CEA sur les petits états insulaires de l'Afrique a été appréciée, la Commission devrait soutenir la mise en œuvre du plan de SAMOA des PIED insulaires.

b) Les nouvelles technologies et de l'innovation

- i) Pour assurer que les nouvelles technologies vertes sont de nature à prendre en charge le développement durable, il est nécessaire de revenir sur la discussion des mécanismes de gestion de la

technologie. Il semble que les recommandations sur les dits mécanismes n'ont pas été suivies correctement depuis la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable ; il est également nécessaire de clarifier LE CONCEPT pour assurer que le processus de renforcement des capacités et l'assistance technique pour les pays en développement en ce qui concerne le transfert et le déploiement des technologies aient un impact significatif et substantiel. La CEA devrait donc constituer une équipe pour réexaminer la question. La question devrait également être discutée au prochain Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

c) L'économie verte et des ressources naturelles

- i) Une étude devrait être réalisée sur les liens entre dégradation de l'environnement et insécurité. Certains états membre se sont proposés de fournir des preuves et des informations sur la question.
- ii) L'économie bleue doit être portée au même niveau que l'économie verte dans le cadre de développement Après-2015.
- iii) Le sous-programme de la CEA devrait aider les pays africains à poursuivre une voie verte de développement de l'économie comme l'un des principaux outils vers la transition à une économie à faible teneur en carbone, trouver les ressources pour une économie durable, avec le potentiel de créer des emplois dans de nombreux secteurs de l'économie.
- iv) Les huit piliers d'intervention pourrait servir de bonne base de travail sur l'économie verte; à savoir, la construction écologique et l'environnement bâti, les transports et l'infrastructure durables, l'énergie propre et l'efficacité énergétique, la conservation des ressources naturelles et de la gestion, et la maîtrise durable des déchets, l'agriculture, la production alimentaire et de la foresterie, la gestion de la consommation et de la production durable de l'eau.
- v) L'Afrique devrait tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Afrique de l'économie verte et le Partenariat pour l'action sur l'économie verte support et levier de la capacité et d'autres mécanismes de mobilisation des ressources pour aider à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes d'économie verte.
- vi) L'Afrique doit veiller à la redéfinition de l'économie verte et celle d'un développement inclusif avec une approche intégrée sur les trois piliers du développement durable, et aussi l'éradication de la pauvreté qui reste et demeure l'objectif primordial et l'outil indispensable pour la réalisation du développement durable.
- vii) Le sous-programme de la CEA devrait également se référer et intégrer les programmes de travail pertinents de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, telles que la décision 15/1 sur l'exploitation durable du capital naturel de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063, adopté au Caire en Mars ici à 2015.
- viii) Le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites à partir des recommandations de l'Afrique sur la façon d'inverser le flux illicites des ressources financières provenant de ressources

naturelles, et comment industrialiser en exploitant le capital naturel dans le sens de créée la valeur ajoutée .

d) Développement de ressources minérales

- i) L'aide doit être fournie au secteur des mines en Afrique pour démontrer son apport au développement social, la gestion de l'environnement et le développement économique, en vue de permettre un secteur des mines à l'échelle mondiale compétitive, durable et significative transformé sur le continent.
- ii) Le développement durable dans le secteur minier devrait prendre des initiatives et des politiques émanant du Plan d'application de Johannesburg, le Pacte mondial et d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents.
- iii) Afin d'assurer une croissance durable et la transformation significative de l'industrie minière, le secteur devrait reconnaître et engager à atténuer les diverses contraintes telles que les insuffisances de l'infrastructure, la rareté des compétences requises, les lacunes dans les cadres réglementaires, la dégradation de l'environnement ainsi qu'un manque d'exploration et de recherche relative au développement durable.
- iv) Le secteur devrait reconnaître l'arriéré de transformation dans l'industrie et le rythme insatisfait du développement socio-économique dans de nombreuses communautés où l'exploitation minière a lieu. Le secteur doit être encouragé et aidé à intégrer les priorités de transformation avec des mesures visant à promouvoir la croissance compétitive au niveau mondial du secteur.
- v) Il était important pour le sous-programme de tenir compte de l'importance du secteur de l'énergie dans le cadre du développement du secteur minier en prenant en considération les domaines prioritaires programme d'énergie du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ces priorités comprenaient le développement de la bioénergie pour l'énergie et la sécurité alimentaire, l'accessibilité de l'énergie grâce à des solutions d'énergies renouvelables, le développement des ressources d'énergies nucléaires du continent et des programmes efficaces. Le programme d'énergie a également soutenu le développement de la production d'électricité à partir du gaz naturel, le méthane de houille et la géothermie produit dans la vallée du Rift.

e) Le changement climatique et le développement

- i) Les moyens de mise en œuvre pour aider les pays en développement (financement du secteur public, le transfert de technologie et le renforcement des capacités) étaient importants et devraient être un résultat central de la Conférence des Nations Unies à venir sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en Novembre et Décembre 2015. Le statut juridique étant distinct, le financement climatique ne doit pas être confondu avec le soutien volontaire et de plus large efforts de développement durable dans les pays en développement, tels que ceux discutés dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du Développement et la mise en place des objectifs de développement durable. En outre, la responsabilité de fournir le financement du secteur public pourrait ne pas être déplacé vers le secteur privé, comme les

finances publiques était le véhicule essentiel pour déverrouiller potentiellement de beaucoup plus grandes sommes d'investissement et de financement du secteur privé (par exemple pour l'adaptation, qui attire rarement le financement privé spontanée).

- ii) Comme il avait été convenu que tout accord conclu à Paris devait être en ligne avec les travaux de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, il doit être ancré sur les principes et les dispositions fondamentales de la Convention, y compris l'équité et de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, basée sur la science (une augmentation des températures mondiales de 2 degrés Celsius ou moins), et aussi répondre à tous les piliers de la Convention d'une manière équilibrée, y compris l'adaptation et des moyens de soutien de mise en œuvre pour le développement des pays. Ce qui était particulièrement important étant donné que l'accord de Paris est en conformité la réponse collective aux changements climatiques pour les décennies à venir.
- iii) Le nouvel accord juridique pourrait ne pas être au sujet des mesures d'atténuation. Il faut accorder une adaptation au même niveau de priorité que l'atténuation, confirmer expressément que la responsabilité globale de l'adaptation était de convenir d'un objectif global en matière d'adaptation. La parité entre l'atténuation et l'adaptation était nécessaire pour aller au-delà de la simple affirmation normative («parité politique») et doit inclure à la fois les aspects qualitatifs et quantitatifs.
- iv) Les travaux du sous-programme devrait inclure les domaines prioritaires suivants pour la recherche sur le climat pour répondre aux besoins de développement:
 - Co-conçue recherche multidisciplinaire pour améliorer les capacités de prévision climatique et leurs fiabilités, à travers les échelles temporelles et spatiales (vers des produits de prévision sans soudure opérationnelle, utilisation pertinente);
 - Comblent les lacunes de données d'adaptation pour le secteur la prise de décision;
 - Le renforcement des capacités à tous les niveaux;
 - services climatologiques de leur intégration dans la prise de décision;
 - Le lien entre la connaissance et l'action;
 - Amélioration de la communication plus efficace entre la science et la politique pour identifier les besoins des utilisateurs finaux climatiques.

f) Le Bureau du Comité.

34. Le Bureau devrait travailler avec le secrétariat à veiller à ce que tous les rapports pertinents et les nouveaux programmes de l'exercice biennal soient mis à la disposition des États membres bien avant la session afin qu'ils puissent être correctement pris en compte dans leurs capitales devant les délégués leurs assistants avant d'engager la prochaine session du Comité. En outre, des présentations lors de la session devraient être limitées aux résumés des rapports et des informations diffusées aux États membres avant la session.

35. Le secrétariat a remercié le Comité pour ses interventions vastes et claires. Le secrétariat a également remercié les États membres de leurs bénévoles pour partager des rapports et autres produits de connaissances liées aux travaux du sous-programme. Le sous-programme a été axé sur les petits États insulaires africains, car il n'a pas été possible de répondre à toutes les questions pour tous les pays. Ce qui explique le soutien pour les questions entourant l'économie bleue, ainsi que les avantages de la recherche sur le sujet pourrait être étendu à d'autres États. Par exemple, la Guinée-Bissau était regardé comme une petite île africaine en développement il y avait eu une visite de reconnaissance à cet égard. Sur la question de l'engagement et des partenariats, il était nécessaire de veiller à ce que les partenariats axés sur des domaines essentiels d'intérêt et une telle expertise non disponible autrement soit amenés, comme l'a souligné le Comité.

F. Thème, dates et lieu de la dixième session de la Commission du développement durable

36. Le thème et les dates de la dixième session du Comité seraient liés à celle du Forum régional pour l'Afrique sur le développement durable.

G. Autres questions

37. Il n'y avait pas d'autres questions à délibéré par le Comité.

H. Séance de clôture

38. M^{me} Fatima Denton a commencé sa conclusion par des remarques et en remerciant les interprètes et les traducteurs pour le travail très bien fait, qui dit-elle conduit à haute qualité et délibérations productives au cours de la réunion du Comité. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Président et l'ensemble du Bureau, notant la haute qualité de la modération et le leadership affiché par le président et le soutien fournis par le Bureau de la présidence pour arriver à un résultat commun.

39. M^{me} Fatima a également adressé un mot de remerciement au président du CFSSD-8 pour toutes les diligences effectuées avant la session et d'avoir assuré une transition en douceur vers le Bureau de la CDD-9. Elle a également remercié tous les principaux groupes d'avoir donné à la réunion un bon départ avec un pré-événement très productif et la participation active aux délibérations du Comité. Elle a dit que les grands groupes eux-mêmes avaient démontré eux même qu'ils étaient de grands acteurs et les a remerciés d'avoir apporté leurs voies aux multi-parties prenantes.

40. Elle a exprimé une grande satisfaction à ses collègues SID pour tout le dur travail et des rapports de haute qualité et des présentations qui ont facilité la délibération productive par le comité.

41. M^{me} Fatima a terminé son allocution en soulignant que cette réunion était attendue depuis longtemps, SID étant une division nouvellement configuré. Elle a souligné que les États membres étaient la circonscription principale de la Division. Elle a donc remercié le Comité pour les grandes idées données sur le sous-programme, en vue de favoriser la transformation structurelle dans la région. Elle a souligné que l'activité principale du Secrétariat a été le premier à entendre le Comité. La Division va explorer les voix de prise en compte des divers points de vue et des recommandations dans la programmation de la Division. Certaines des recommandations seraient également prises pendant les délibérations du prochain Forum régional pour l'Afrique sur le développement durable.

42. Le Président du Bureau a remercié les membres du Bureau, les États membres, grands groupes et d'autres intervenants et des représentants des organisations régionales des agences des Nations Unies elle a exprimé sa sincère gratitude pour la haute qualité des présentations et contributions faite PAR les participants. Elle a confirmé que les recommandations formulées seraient capturés par le secrétariat pour adoption dans les tous prochains jours après la réunion. Les convenues seraient prises compte dans les limites de ressources disponibles.

43. Le président a clôturé la session du Comité à 19h10